

## COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL

### Séance du 31 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le trente et un janvier, à dix heures, se sont réunis à NORT-SUR-ERDRE – Salle des Loisirs, sur convocation adressée le vingt-quatre janvier deux mille vingt, les membres du Comité Syndical.

#### PRESENTS :

**CHÂTEAUBRIANT-DERVAL** : MMES Simone GITEAU et Édith MARGUIN, MM. Patrice GERARD et Jean-Joseph PINARD ; **ESTUAIRE ET SILLON** : Mme Marie-Odile VANNERAUD, MM. Alain FONTAINE, Guy FRESNEAU et Christian LORINQUER ; **RÉGION DE BLAIN** : MM. Joël ARIZA et Jean-François RICARD ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOZAY** : Mme Noëlle MARTEAU et M. Jean-Luc GRÉGOIRE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : MM. Raymond CHARBONNIER, Claude LORMEAU et Roland SCLAVERANO ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : MM. Louis-Marie ORDUREAU et Dominique PILET ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Jean-Michel BRARD, Daniel BÉNARD, Patrick BERNIER, Gérard CASSIN, Jean-Paul DAVIAUD, Jean-François DUPIN, Jean-Bernard FERRER et Hubert GUILBAUD ; **REDON AGGLOMÉRATION** : M. Fabrice SANCHEZ ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : MM. Jacques BONRAISIN, Jean-François CHARRIER, Jean-Yves HENRY, Stanislas BOMME et Mme Aurora ROOKE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : Mme Muriel GUILLET, MM. Étienne FOUCHER, Jean-Pierre BELLEIL, Marcel LEHY, Loïc MARCHESSEAU et Philip SQUELARD ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. Philippe BELLIOU, Didier BROUSSARD, Frédéric MILLET et Jean-Claude MAILLARD ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Daniel BOURRÉ (*pouvoir reçu de M. Jean Claude BRISSON*), Bernard BELLANGER, Joël CHARPENTIER et Claude CESBRON (*pouvoir reçu de M. Pascal DABIN*).

Secrétaire de séance : Monsieur Loïc MARCHESSEAU

Titulaires : 58      Quorum : 30      Présents : 45      Votants : 47      Pouvoirs : 2

#### ABSENTS EXCUSES :

**ESTUAIRE ET SILLON** : MM. Michel PACINI et René LEYOUDEC ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : MM. Pascal ÉVAIN et Jean-Pierre GOURNAY ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : M. Claude CAUDAL ; **REDON AGGLOMÉRATION** : M. Dominique LAMARQUE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : MM. Jean-Luc BESNIER, Yves DAUVÉ et Paul SEZESTRE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : M. Sébastien SOURGET ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : Mme Brigitte PETITEAU, MM. Jacques ALBERTEAU, Jean-Claude BRISSON (*pouvoir donné à M. Daniel BOURRÉ*), Bernard COUDRIAU, Marcel COUSIN, Pascal DABIN (*pouvoir donné à M. Claude CESBRON*), Youssef KAMLI, Joseph LANCREROT et Xavier RINEAU.

## 1. INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL

En application de l'article 8.1 des statuts d'Atlantic'eau, les communautés de communes et d'agglomération, le syndicat de Vignoble-Grandlieu et les collèges électoraux ont désigné en leur sein leurs délégués au Comité syndical d'Atlantic'eau :

Membres d'atlantic'eau au 1 <sup>er</sup> /01/2020	Délégués titulaires	Délégués suppléants
<b><u>Communautés d'agglomération :</u></b>		
<b>Pornic Agglo</b>	GUILBAUD Hubert CAUDAL Claude BENARD Daniel DUPIN Jean-François BRARD Jean-Michel FERRER Jean-Bernard CASSIN Gérard BERNIER Patrick DAVIAUD Jean-Paul	GUILLON Alain LERAY Isabelle PENNETIER-BIGOT Sabrina LUCAS Jean-Pierre PINEAU Bernard PIRAUD Laurent BAYLE Marie-Laure HERBIN Joël PRIN Patrick
<b>Redon Agglomération</b>	LAMARQUE Dominique SANCHEZ Fabrice	BOURGEON Christian GAUTIER Jean-Claude
<b><u>Communautés de communes :</u></b>		
<b>Communauté de communes Erdre et Gesvres</b>	HENRY Jean-Yves BESNIER Jean-Luc SEZESTRE Paul DAUVE Yves BONRAISIN Jacques CHARRIER Jean-François	OLIVIER Philippe FERRE Florence DAVID Philippe BOMME Stanislas OLIVIER Bernard ROOKE Aurora
<b>Communauté de communes de Nozay</b>	GREGOIRE Jean-Luc MARTEAU Noëlle	THIERE Pierre MERCIER Mathias
<b>Communauté de communes du Pays d'Ancenis</b>	LEHY Marcel MARCHESSEAU Loïc BELLEIL Jean-Pierre SQUELARD Philip GUILLET MURIEL FOUCHER Etienne	GAUDUCHON Jean-Guy RABERGEAU Henri BERTHELOT Eric PRAUD Jacques CLAUDE Jean-Michel TESTARD Joseph
<b>Communauté de communes du Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois</b>	SOURGET Sébastien BELLIOT Philippe BROUSSARD Didier MILLET Frédéric	PABOEUF Régis MAILLARD Jean-Claude GUIHENEUF Alain POILVE Stéphane
<b>Communauté de communes du Sud-Estuaire</b>	LORMEAU Claude EVAIN Pascal GOURNAY Jean-Pierre CHARBONNIER Raymond	RICOUL Gildas FOUCHER Pierre-Michel SCLAVERANO Roland OLIVIER Yohann

<b>Membres d'atlantique'eau au 1<sup>er</sup>/01/2020</b>	<b>Délégués titulaires</b>	<b>Délégués suppléants</b>
<b>Communauté de communes Sud Retz Atlantique</b>	ORDUREAU Louis-Marie PILET Dominique	BRUNETEAU Jean-Marie THABARD Joëlle
<b><u>Syndicat mixte :</u></b>		
<b>Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de Vignoble-Grandlieu</b>	CESBRON Claude CHARPENTIER Joël COUSIN Marcel DABIN Pascal PETITEAU Brigitte RINEAU Xavier ALBERTEAU Jacques BOURRE Daniel BRISSON Jean Claude COUDRIAU Bernard KAMLI Youssef LANCREROT Joseph BELLANGER Bernard	BELIN Françoise BOUTON Pascal CHAILLOU Joël GARNIER Maurice RIPOCHE Michel VOISINE Joseph DENIAUD Jean-Paul GIRARD Guy GUILLET Emmanuel PARPAILLON Stéphane RICHARD Joël LAUNAY Frédéric CONFOLANT André
<b><u>Communes :</u></b>		
<b>Collège électoral de la Région de Blain</b>	RICARD Jean-François ARIZA Joël	CAILLON Philippe DRENO Gérard
<b>Collège électoral Estuaire et Sillon</b>	VANNERAUD Marie-Odile FONTAINE Alain LEYOUDEC René PACINI Michel	FRESNEAU Guy LORINQUER Christian ROSSI Laurent THOBY Yannick
<b>Collège électoral de Châteaubriant- Derval</b>	GITEAU Simone MARGUIN Edith GERARD Patrice PINARD Jean-Joseph	GAUTIER Rachel BREGEON Jean-Pascal BOISSEAU Rudy LE TOLGUENEC Alain
<b>TOTAL</b>	<b>58 délégués titulaires</b>	<b>58 délégués suppléants</b>

Après avoir procédé à l'appel des membres présents, le Président de séance déclare le comité syndical installé.

---

## **2. ELECTIONS**

---

### **2.1. ELECTION DU PRESIDENT DU SYNDICAT**

#### **Le Comité syndical,**

**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et L. 5211-2,**

**Vu le procès-verbal de l'élection du Président annexé à la présente délibération,**

**Vu les résultats de l'élection,**

#### **DECIDE :**

- De proclamer Monsieur Jean-Michel BRARD, Président du Syndicat mixte atlantic'eau et le déclare immédiatement installé.**

---

### **2.2. COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL**

#### **Le Comité syndical,**

**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et L.5211-2 et L. 5211-10,**

**Vu le rapport ci-dessus**

#### **DECIDE à l'unanimité :**

- De fixer le nombre de vice-présidents à onze (11).**

---

### **2.3. ELECTION DES VICE-PRESIDENT(S)**

- ELECTION DU 1<sup>ER</sup> VICE-PRESIDENT**

**Monsieur Daniel BOURRE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 1<sup>er</sup> Vice-Président d'atlantic'eau et est immédiatement installé.**

- ELECTION DU 2<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT**

**Monsieur Jean-Luc GREGOIRE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 2<sup>ème</sup> Vice-Président d'atlantic'eau et est immédiatement installé.**

- **ELECTION DU 3EME VICE-PRESIDENT**

Monsieur Etienne FOUCHER, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 3<sup>ème</sup> Vice-Président d'atlantic'eau et est immédiatement installé.

- **ELECTION DU 4EME VICE-PRESIDENT**

Monsieur Hubert GUILBAUD, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 4<sup>ème</sup> Vice-Président d'atlantic'eau et est immédiatement installé.

- **ELECTION DU 5EME VICE-PRESIDENT**

Monsieur Frédéric MILLET, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 5<sup>ème</sup> Vice-Président d'atlantic'eau et est immédiatement installé.

- **ELECTION DU 6EME VICE-PRESIDENT**

Monsieur Raymond CHARBONNIER, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 6<sup>ème</sup> Vice-Président d'atlantic'eau et est immédiatement installé.

- **ELECTION DU 7EME VICE-PRESIDENT**

Monsieur Michel PACINI, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 7<sup>ème</sup> Vice-Président d'atlantic'eau et est immédiatement installé.

- **ELECTION DU 8EME VICE-PRESIDENT**

Monsieur Jean-Joseph PINARD, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 8<sup>ème</sup> Vice-Président d'atlantic'eau et est immédiatement installé.

- **ELECTION DU 9EME VICE-PRESIDENT**

Monsieur Philippe BELLIOU, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 9<sup>ème</sup> Vice-Président d'atlantic'eau et est immédiatement installé.

- **ELECTION DU 10EME VICE-PRESIDENT**

Monsieur Fabrice SANCHEZ, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 10<sup>ème</sup> Vice-Président d'atlantic'eau et est immédiatement installé.

- **ELECTION DU 11EME VICE-PRESIDENT**

Monsieur Claude CESBRON, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé 11<sup>ème</sup> Vice-Président d'atlantic'eau et est immédiatement installé.

---

### **3. DELEGATIONS DE COMPETENCES DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU SYNDICAL ET AU PRESIDENT**

**Le Comité syndical,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5711-1, L.5211-9 et L. 5211-10,

Vu le projet de délégations,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité :**

- d'APPROUVER les délégations de compétences au Président et au Bureau syndical telles qu'exposées en annexe de la présente délibération,
- d'AUTORISER le Président à déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, à un ou plusieurs Vice-Présidents, une partie de ses fonctions relevant des compétences qui lui sont déléguées par la présente délibération,
- d'AUTORISER le Président à déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, au Directeur Général des services, à la Directrice Générale Adjointe et aux responsables de service, la signature des actes relevant des compétences qui lui sont déléguées par la présente délibération,
- PRECISE que le Président rendra compte, à chaque réunion de comité syndical, des décisions prises par délégation.
- d'AUTORISER le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **4. MODALITES D'ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

##### **Le Comité syndical,**

**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-5 et D. 1411-3 à D. 1411-5,**

**Vu le rapport ci-dessus,**

**Après en avoir délibéré,**

##### **DECIDE à l'unanimité :**

**- d'ORGANISER l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres,**

**- de PRECISER que :**

- **les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,**
- **le dépôt des listes relatives aux membres titulaires et suppléants aura lieu au siège social d'atlantic'eau au plus tard le 10 février 2020,**
- **les élections auront lieu lors de la prochaine réunion du Comité syndical à la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.**

#### **5. INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS**

##### **Le Comité syndical,**

**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5711-1, L5211-12 et R5211-4,**

**Vu le décret n° 2004-615 du 25 juin 2004 modifié relatif aux indemnités de fonctions des présidents et vice-présidents des établissements publics de coopération intercommunale mentionnés à l'article L. 5211-12 du code général des collectivités territoriales et des syndicats mixtes mentionnés à l'article L. 5721-8 du même code,**

**Après en avoir délibéré,**

##### **DECIDE à l'unanimité de fixer :**

- le montant de l'indemnité de fonction du Président, qui sera versée mensuellement à compter du 31 janvier 2020, à 37,41 % de l'indice terminal brut de la fonction publique,**
- le montant des indemnités de fonction des Vice-Présidents ayant reçu délégation, qui seront versées mensuellement à compter du 31 janvier 2020, à 18,70 % de l'indice terminal brut de la fonction publique.**

---

## **6. MODALITES DE REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES PAR LES DELEGUES**

### Le Comité syndical,

Vu les articles L5211-13 et D5211-5 du Code général des Collectivités territoriales relatifs au remboursement des frais de déplacement des membres du Comité syndical,

Vu l'article L2123-18 du Code général des Collectivités territoriales relatif au remboursement des frais engagés à l'occasion de l'exécution d'un mandat spécial,

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

### DECIDE à l'unanimité :

- de rembourser, dès la réunion d'installation du comité syndical, les frais de déplacement engagés par les membres du Comité syndical à l'occasion des réunions :

- du Comité syndical,
- du Bureau syndical,
- des commissions instituées par délibération dont ils sont membres.

- que ce remboursement se fera conformément au décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

- de rembourser les frais de missions engagés par les membres du Comité syndical dans le cadre d'un mandat spécial, sur présentation d'un ordre de mission, d'un état de frais et de toute autre pièce justificative,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

---

## **7. DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU COMITE DU SYNDICAT MIXTE RESEAU LOIRE ALERTE**

### Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu les statuts du syndicat mixte Réseau Loire Alerte,

Vu le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

### DECIDE, à l'unanimité :

- de désigner au syndicat mixte Réseau Loire Alerte :

- Etienne FOUCHER, délégué titulaire
- Jean-Pierre BELLEIL, délégué suppléant



## **8. ELECTION DES REPRESENTANTS D'ATLANTIC'EAU A L'ASSOCIATION L.A. GEO-DATA (PCRS)**

### **Le Comité syndical,**

**Vu le Code général des Collectivités territoriales,  
Vu les statuts de l'association L.A. Géo-Data,  
Vu le rapport ci-dessus,**

**Après en avoir délibéré,  
DECIDE, à l'unanimité de**

- **DESIGNER 4 représentants titulaires, et 4 représentants suppléants pour siéger à l'association L.A. GEO-DATA :**

### **TITULAIRES :**

- Monsieur Pascal DABIN
- Monsieur Raymond CHARBONNIER
- Monsieur Gérard CASSIN
- Monsieur Loïc MARCHESSEAU

### **SUPPLÉANTS**

- Monsieur Joël CHARPENTIER
- Monsieur Dominique PILET
- Monsieur Michel PACINI
- Monsieur Frédéric MILLET



**Le Président,  
Jean-Michel BRARD**



